



La Côte Saint-André, le 26 mai 2023

## Le Département et Etangs Isère : ensemble pour préserver et valoriser les étangs isérois

Alors que le premier salon des étangs se tient ce week-end à La Côte Saint-André, organisé à l'initiative d'Etangs Isère, avec 87 exposants venus de toute la France, le Président du Département Jean-Pierre Barbier et le Président de l'association, Patrice Clavel-Morot, ont tenu à rappeler l'importance de la Charte des étangs dans la préservation et la valorisation des étangs en Isère.

### Le Département, première collectivité en soutien des étangs isérois

La Charte « Maintenir, préserver et valoriser les étangs du Dauphiné », signée le 11 septembre 2020 entre le Département de l'Isère et Etangs Isère, permet à la collectivité d'appuyer les propriétaires privés d'étangs, adhérents d'Etangs Isère, et les collectivités locales, gestionnaires ou propriétaires d'étangs à vocation piscicole ou de loisirs, adhérentes ou non d'Etangs Isère, dans la réalisation d'études portées par Etangs Isère (diagnostics des étangs et notices de gestion) et dans le financement d'investissements (vidanges périodiques ; travaux ; etc.).

Depuis la signature de ce document, 43 diagnostics ont été réalisés, 8 chantiers de rénovation sont terminés, 8 sont en cours de réalisation et 11 sont en cours d'étude. Ils devraient déboucher sur des travaux courant 2023/2024.

Le Département est également le premier financeur d'Etangs Isère. Il finance notamment des diagnostics avant travaux sur les étangs, la mise en place de formations à destination des propriétaires d'étangs et des actions de communication, ainsi que l'acquisition de matériel, suite aux diagnostics des travaux nécessaires sur leurs étangs définis par Isère Etangs

En 2022, le Département a ainsi financé les étangs à hauteur de près de 180 000 euros.

*« Très investi dans la préservation et la valorisation des étangs tout au long de l'année grâce à la Charte qui nous lie avec Etangs Isère, c'est avec plaisir que le Département a choisi de soutenir l'organisation par l'association de ce tout premier salon consacré aux étangs en France. Joyaux de notre patrimoine naturel, les étangs font partie intégrante de notre patrimoine historique et culturel », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.*



*« Les étangs sont d'origine anthropique, construits au XII<sup>ème</sup> siècle par les moines Cisterciens pour cultiver la carpe et procurer des protéines aux populations. Nos étangs, exploités et entretenus par l'Homme, ont traversé les siècles. C'est un bel exemple d'une activité durable, qui dispose de nombreux atouts pour répondre aux enjeux de demain »,* souligne le Président de l'association Etangs Isère, Patrice Clavel-Morot.

#### Contacts Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - [claire.martin@isere.fr](mailto:claire.martin@isere.fr)